

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 9 mars 2015  
 Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » Séance du 20 février 2015

## 14 Association Animation du Moulin – subvention sur projet

**Etaient présents les membres inscrits au tableau :**

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

**Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau**

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA	Pouvoir à	M. ABBADI
M. N'DIAYE	Pouvoir à	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à	Mme MEHADJI
M. FREMINE	Pouvoir à	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés :** Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

L'association « Animation du Moulin » a pour but d'animer la vie du Quartier du Moulin. Chaque année, elle organise des rencontres culturelles conviviales, des brocantes, le marché de Noël, des expositions en partenariat avec les établissements scolaires du quartier, d'autres associations et/ou la Ville de CREIL.

Pour tous ces projets, l'association sollicite la ville pour obtenir une subvention.

Cette aide apportée à cette manifestation prendra la forme d'une subvention de 400 €.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Culture, Citoyenneté et Relations Internationales », en date du 20 février 2015,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la participation de la ville aux animations proposées par l'association.

**Article 2** : d'attribuer à l'association « Animation du Moulin » une subvention de 400 €.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte 6574/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **11 MARS 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 18/03/2015

et publication ou notification le 11/03/2015

CREIL, le 18/03/2015

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur général des Services**  
**Philippe Raluy**